



## Les Temps d'Activité Péri-éducatifs (TAP) = Périscolaires

### Questions / Réponses :

#### Qu'est ce que les Temps d'Activité Péri-éducatifs ?

"Les TAP sont des temps d'activités organisés par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc."

#### Quelles sont les activités proposées ?

"La Municipalité du Hézo a souhaité proposer des activités de qualité et diversifiées permettant d'éveiller les enfants à des thématiques variées comme par exemple : jeu de balles, tir à l'arc, poney, relaxation, danse, Qi gong, développement durable (jardin pédagogique, plantations...), ateliers créatifs à partir d'un livre, ateliers scientifiques (Petits débrouillards), découverte de l'archéologie, Kamishibai (théâtre japonais pour raconter une histoire).

#### Les enfants sont-ils obligés de participer aux activités péri-éducatives ?

"Les activités péri-éducatives ne sont pas obligatoires et les parents qui le souhaitent peuvent récupérer leurs enfants après le temps d'enseignement. Néanmoins, ces activités seront volontairement diversifiées, pédagogiques et articulées avec le projet d'école de sorte qu'elles soient bénéfiques pour l'enfant dans le cadre de son apprentissage ".

#### Où auront lieu ces activités ?

"Essentiellement dans l'école (salles de classe, salle de motricité, bibliothèque, préau...). Mais aussi dans la salle de l'Estran et à l'extérieur : Ecole d'équitation du Petit Bois à Surzur (navette assurée).

#### Qui dispensera ces activités ?

"La Municipalité aura recours à du personnel qualifié tel que médiateurs sportifs, intervenants socio-éducatifs, personnel municipal présent dans l'école (ATSEM), intervenants associatifs diplômés d'Etat, enseignants volontaires..."

#### Où aller rechercher les enfants après leurs activités ?

" Directement à l'école, comme pour les sorties de classe telles qu'elles ont lieu habituellement."

#### Y a-t-il une prise en charge possible (garderie) après 16h30 ?

" Oui, les services de garderie seront toujours proposés aux familles. "

#### Le mercredi ? 3 possibilités :

- 1) Vous récupérez votre enfant à 12h
- 2) Votre enfant peut rester à la garderie (payante) jusqu'à 13h maximum.
- 3) Votre enfant part pour le centre de loisirs de Surzur pour le repas et l'après-midi (transport assuré).

#### Combien ça coûte ?

" Ces activités péri-éducatives sont, dans le projet actuel, GRATUITES pour les parents ".

Pour de plus amples informations vous pouvez appeler la mairie du Hézo 02 97 26 44 87.